

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 3 JUILLET 2023 À 20H00 À LA SALLE DU CONSEIL

Le conseil de la Municipalité de Brébeuf siège en séance ordinaire ce 3 juillet 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Martin Tassé, M. André Ste-Marie, Mme Marie-Josée Lebel, M. Pierre Trudel et M. Peter Venezia formant quorum sous la présidence de M. Marc L'Heureux, maire.

ÉTAIT ABSENT : M. Pierre Gauthier

La greffière trésorière, Mme Annie Bellefleur est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté, le président de l'assemblée déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

230098

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Ste-Marie

APPUYÉ PAR M. Pierre Trudel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'adopter l'ordre du jour proposé suivant :

1. *Ouverture de la séance*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Ratification des procès-verbaux des séances du 5 et 19 juin 2023*
4. *Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer – Fonds d'Administration*
5. *Administration*
 - 5.1. *Adhésion à la Télécommunautaire Laurentides & Lanaudière*
6. *Aménagement et Urbanisme*
 - 6.1. *Renouvellements de mandats au Comité consultatif d'urbanisme*
7. *Loisirs et Culture*
 - 7.1. *Demande de paiement no.1 – 9088-9569 Québec inc*
 - 7.2. *Soutien aux athlètes sélectionnés pour les Jeux du Québec : Rimouski été 2023 et Sherbrooke hiver 2024*
8. *Varia*
9. *Parole aux membres du conseil*
10. *Période de questions*
11. *Levée de la séance*

ADOPTÉE

3. RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 5 ET 19 JUIN 2023

230099

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter Venezia

APPUYÉ PAR Mme Marie-Josée Lebel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les procès-verbaux des séances du 5 et 19 juin 2023 soient adoptés.

ADOPTÉE

4. APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION

230100

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE soient approuvées les listes suivantes déposées au conseil pour le mois de juin 2023 :

- les listes des déboursés des dépenses incompressibles pour le fonds d'administration, en vertu de l'article 8.1 du règlement 255-22, celles-ci étant réparties comme suit :
 - o les prélèvements no 5612 à 5677 totalisant la somme de 94 553.64\$
 - o (aucun chèque)
- ainsi que la liste des comptes à payer totalisant 311 393.56\$.

ET QUE ces listes soient considérées comme dépôt au conseil de rapport périodique des dépenses autorisées par les fonctionnaires autorisés en vertu de l'article 9.3 du règlement 255-22.

La greffière trésorière a certifié avoir les crédits disponibles pour assumer la dite décision.

ADOPTÉE

5.1. ADHÉSION À LA TÉLÉCOMMUNAUTAIRE LAURENTIDES & LANAUDIÈRE

230101

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marie-Josée Lebel

APPUYÉ PAR M.Peter Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf offre son soutien en adhérant comme membre à la Télécommunautaire Laurentides-Lanaudière (TVCL) pour l'année 2023 au coût de 130\$.

ADOPTÉE

6.1. RENOUELEMENT DE MANDATS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

230102

ATTENDU QUE des mandats au CCU sont venus en échéance;

IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Trudel

APPUYÉ PAR M.André Ste-Marie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les mandats de M. Michel Richard, M.Nicolas Kim et M. Dominique Nérêt au CCU soient renouvelés pour une période de 2 ans.

ADOPTÉE

7.1. DEMANDE DE PAIEMENT NO.1 – 9088-9569 QUÉBEC INC.

230103

ATTENDU QUE la société *9088-9569 Québec inc* dépose la demande de paiement no.1 pour les travaux de réfection du terrain de tennis en juin 2023;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés selon les demandes de la Municipalité;

ATTENDU QUE M. Pascal Caron, responsable de la surveillance des travaux, recommande un paiement au montant de 168 980.19\$ incluant les taxes applicables pour les travaux complétés, considérant une retenue de 10%;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M.Peter Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'autoriser le paiement au montant de 168 980.19\$ incluant les taxes, à *9088-9569 Qc inc*, pour les travaux de réfection du terrain de tennis.

ADOPTÉE

7.2. SOUTIEN AUX ATHLÈTES SÉLECTIONNÉS POUR LES JEUX DU QUÉBEC : RIMOUSKI ÉTÉ 2023 ET SHERBROOKE HIVER 2024

230104

ATTENDU QUE Loisirs Laurentides dépose une demande pour que la municipalité offre son soutien au athlètes Brégeois pour les jeux d'été 2023 et d'hiver 2024;

ATTENDU QU'il est important de soutenir le sport chez les jeunes;

IL EST PROPOSÉ PAR M.Peter Venezia

APPUYÉ PAR M.Pierre Trudel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf offre son soutien en assumant les frais d'inscription des athlètes brégeois sélectionnés pour les Jeux du Québec – Rimouski été 2023 et Sherbrooke hiver 2024, au montant de 150\$ par athlète.

ADOPTÉE

8. VARIA

9. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

M. le maire et les conseillers s'expriment aux contribuables présents.

M. Ste-Marie explique le rôle du patrouilleur inspectant les bacs lors de collectes.

Mme Lebel invite les citoyens à venir profiter des activités offertes par la bibliothèque.

M. L'Heureux invite les citoyens à être vigilant et respectueux considérant le nombre accru de piétons, cyclistes et villégiateurs sur le territoire durant la période estivale. De plus, malgré l'interdiction levée concernant les feux à ciel ouvert, il demeure recommandé d'en faire qu'en cas de réelle nécessité.

Le conseil souhaite un prompt rétablissement à leur collègue, M. Pierre Gauthier.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20h13 et se termine à 20h25.

Aucune question ou commentaire n'a été reçue en prélude de l'assemblée.

M. le maire, les conseillers et la direction sur demande, répondent aux questions et/ou commentaires émis par les contribuables présents.

Les sujets suivants ont été abordés : le stationnement sur le chemin de la Rouge, la nuisance par le bruit provenant de baigneurs sur la rivière, l'apparition de graffitis sur le territoire ainsi qu'une demande de suivi de dossier relativement au pont Prud'Homme.

11. LEVÉE

230105

L'ordre du jour étant épuisé, M. Martin Tassé propose la levée de la séance. Il est 20h26.

ADOPTÉE

Je, M. Marc L'Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Greffière Trésorière